

Point d'étape Agoras des 11 et 18 janvier 2023 : quartier Mazet/Aurige

Requêtes des habitants présents :	<i>Interventions de la Municipalité</i>	<i>Retours</i>
Souhait de modifier les horaires de passage des ramassages des ordures générant problèmes odeurs, risques d'incendie...	<i>Envoi d'un courrier auprès du responsable du service métropolitain gestionnaire de la collecte des déchets.</i>	<i>Réponse négative de la part du Directeur Général des Service de la Métropole : les tournées sont organisées tôt le matin pour des raisons fluidité de circulation et pour pallier aux nuisances olfactives. Concernant l'installation d'un système incendie : la Métropole ne développe pas ce type de matériel.</i>
Etat des collecteurs des eaux pluviales au niveau de l'avenue Bérégovoy.	<i>Solliciter le service ALLÔ MAIRIE (Tél : 0800 400 825), afin que celui-ci puisse intervenir rapidement et de manière précise sur les lieux ciblés.</i>	<i>Le service compétent de la ville a pris contact avec l'habitant afin de recenser les collecteurs détériorés. Les travaux ont été réalisés.</i>
Revoir l'accessibilité des trottoirs au niveau de la ZAC de Lavalduc et de l'avenue Bérégovoy. Difficultés pour les personnes souffrant de handicap de pouvoir circuler.	<i>Les services techniques et la Police Municipale sont missionnés pour l'établissement d'un rapport et d'une étude d'amélioration.</i>	<i>Cette opération s'avérant lourde et coûteuse, elle est donc encore à l'étude.</i>
Réfection de la route au niveau des rues du Galéjon et des Hespérides.	<i>Les services municipaux vont se rendre sur place pour contrôler l'état de la chaussée.</i>	<i>Selon les services techniques de la ville, l'état des routes au niveau de ces rues ne sont pas détériorées, pas d'affaissements visibles, même si l'enrobé est un peu faïencé à certains endroits.</i>

<p>Possibilité d'installer un abri de bus au niveau du dernier arrêt sur l'avenue Bérégovoy direction d'Istres. Les usagers ne sont pas à l'abri en cas de mauvais temps.</p>	<p><i>Demande au service du Pôle Développement de la ville, de se rendre sur place, pour une étude de faisabilité d'implantation d'un abri bus.</i></p>	<p><i>Un travail a été engagé avec le service municipal et, après toutes les démarches nécessaires pour ce projet, l'abribus devrait être posé en début d'année 2024.</i></p>
<p>Sentiment de vitesse excessive des automobilistes au niveau de l'avenue Bérégovoy, chemin du Mazet.</p>	<p><i>La police municipale va installer un radar préventif de type Metis sur ces avenues durant une période définie, ce qui permettra d'en tirer une analyse et procéder à des contrôles de vitesse.</i></p>	<p>Résumé de l'analyse des données sur une période d'une semaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Avenue Bérégovoy : sur un passage de 6048 véhicules : 85 % roulaient en dessous de 38 km/h, et seuls 84 véhicules roulaient au-dessus de 51km/h soit 1,3 %. ● Chemin du Mazet : sur un passage de 6112 véhicules : 85 % roulaient en dessous de 32 km/h et seuls 7 véhicules au-dessus de 51 km/h. <p>Retour sur les contrôles de vitesse chemin du Mazet : aucune verbalisation pour la vitesse mais deux pour non-respect du stop.</p>
<p>Vitesse excessive des chauffeurs de bus au niveau des passages piétons avenue Bérégovoy.</p>	<p><i>La municipalité va adresser un courrier auprès de la compagnie de transport afin de signaler la problématique.</i></p>	<p><i>Le chef de service d'exploitation du réseau métropolitain s'est engagé à transmettre notre courrier à l'exploitant chargé des transports scolaires pour qu'un rappel des bonnes conduites soit effectué auprès des chauffeurs.</i></p>
<p>Problèmes avec un bailleur qui n'intervient pas lors des demandes d'interventions et de réparations.</p> <p>Problèmes de regroupements dans les parkings des bâtiments créant des nuisances et dégradations, sans intervention efficace du ou des bailleurs.</p>	<p><i>Le service citoyenneté va se rapprocher du bailleur afin que ce dernier accompagne mieux les demandes des habitants.</i></p>	<p><i>Plusieurs courriers, validés par les élus concernés, ont été envoyés, le dernier étant en date du 12 juin 2023. Il rappelait les obligations en matière de tranquillité publique vis-à-vis des locataires, la réactivité et la nécessité de procéder aux diverses missions de réparation de qualité qui leur incombent, dans le plus grand respect des locataires et de l'action municipale.</i></p>

<p>Problèmes de stationnement sur les places PMR dans le secteur Relais, surtout entre 12 h et 14 h.</p>	<p><i>La Police municipale va intensifier ses patrouilles durant ces tranches horaires. Ne pas hésiter à l'interpeller au 04 42 47 71 29.</i></p>	<p>Retour de la police municipale : des patrouilles ont immédiatement sillonné le secteur : 13 verbalisations la nuit pour non-respect des places GIG/GIC et 2 véhicules en journée. Il est à noter que l'action a été efficace, puisque depuis, à ce jour, seule 3 contraventions ont été dressées.</p>
<p>Parking de la Cabre : nuisances dues à des regroupements de jeunes.</p>	<p><i>La police municipale ainsi que le service médiation vont intensifier leurs patrouilles sur le secteur.</i></p>	<p><i>Après différents passages, la police municipale n'a pas constaté de véhicules en stationnement ; les jeunes se positionnant, à l'époque du diagnostic, vers la salle de la Bergerie. Néanmoins les patrouilles resteront attentives, notamment lors de l'arrivée des beaux jours.</i></p>

Fos sur Mer, le 30 juin 2023